



Réunion d'information

Formation professionnelle : quelles perspectives pour 2024 ?

08 février 2024

UVPO

OPCO Mobilités

17 branches et la RATP

139 870 entreprises

1 668 000 salariés

92 829 alternants



Nos missions

- › Vous **informer** et vous **conseiller** sur les dispositifs existants, notamment l'alternance.
- › **Promouvoir** les métiers auprès des demandeurs d'emploi et des jeunes pour répondre aux besoins de recrutements des branches adhérentes à OPCO Mobilités.
- › **Financer** l'alternance, le plan de développement des compétences et les actions d'accompagnement des entreprises et des branches.
- › **Anticiper** l'évolution des emplois et des qualifications, notamment l'impact des transitions numériques, énergétiques et écologiques.

Sommaire

1. Equipe conseil Occitanie
2. Dispositifs formation
 1. Pour vos salariés (PDC, PRO-A, Tutorat, FNE Formation)
 2. Pour vos nouveaux entrants (CPRO, CA)
3. Diagnostics et Accompagnements RH & PCRH
4. Questions diverses

L'EQUIPE CONSEIL OCCITANIE

Site de Colomiers

Stéphan PAROU, Délégué régional
stephan.parou@opcomobilites.fr



Branches Transport, Logistique et Services

Pascale LASNIER, Conseillère entreprise
pascale.lasnier@opcomobilites.fr
(dpts 46, 82, 65, 32 et Ouest 31)



Hélène CARLIN, Conseillère entreprise
helene.carlin@opcomobilites.fr
(dpts Nord Aveyron, 81, 09 et Est 31)



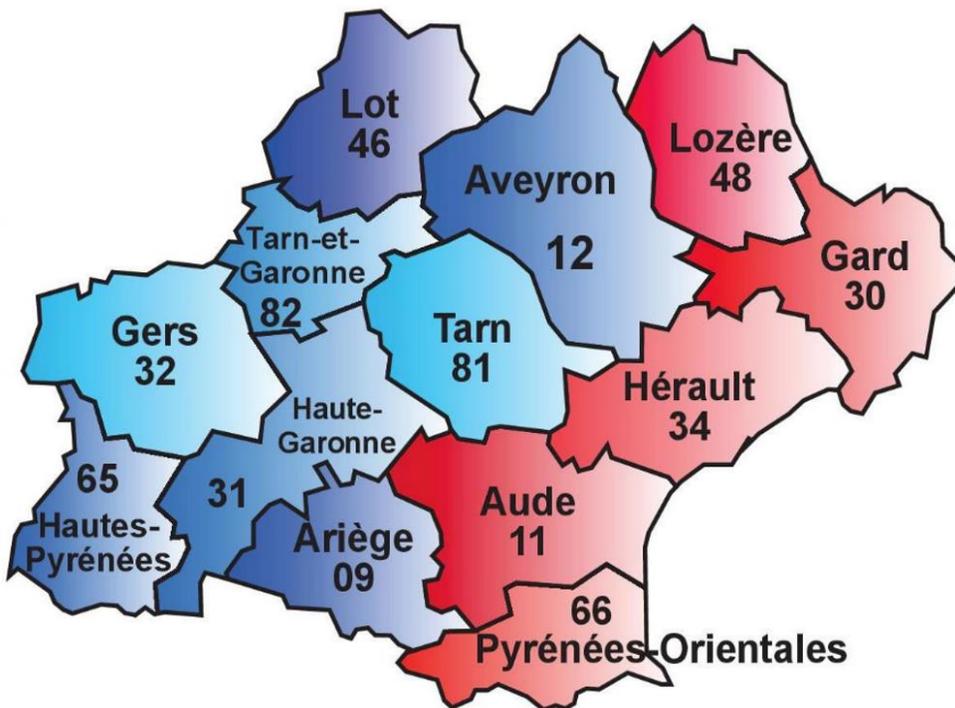
Branches Urbain, Automobile et Ferroviaire

Djesia ZOUHRI, Conseillère entreprise
djesia.zouhri@opcomobilites.fr



Chargée de mission alternance formation

Isabelle MASCHIO
isabelle.maschio@opcomobilites.fr



Relation Client : occ@opcomobilites.fr / 05 32 97 30 92
Dounia SLIMI / Marine VITALI

Site de Mudaison

Branches Transport, Logistique et Services



Marie BELOT, Conseillère entreprise
marie.belot@opcomobilites.fr
(dpts 48, 30 et Est 34)



Elsa DECAUDAIN, Conseillère entreprise
elsa.decaudain@opcomobilites.fr
Actuellement remplacée par Jocelyne GRENIER
jocelyne.grenier@opcomobilites.fr
(dpts 11, 66 et Ouest 34)

Branches Urbain, Automobile et Ferroviaire



Virginie FOURNEAU, Conseillère entreprise
virginie.fourneau@opcomobilites.fr



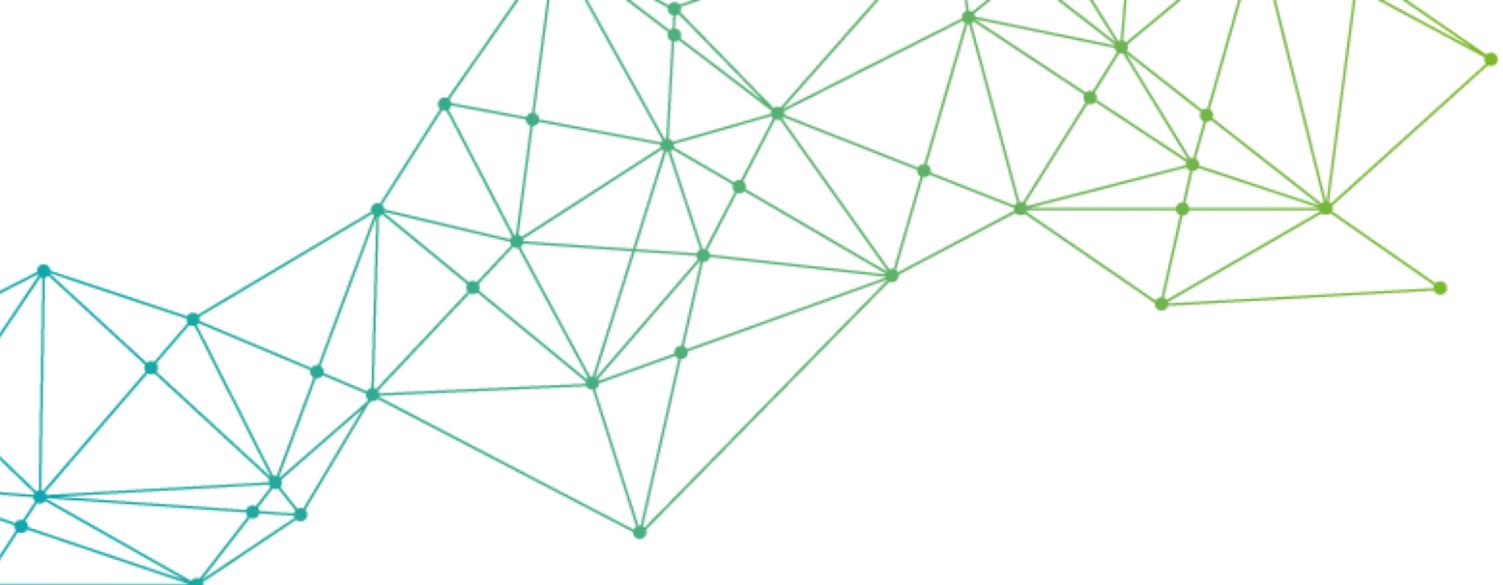
Nancy FLORY, Conseillère entreprise
nancy.flory@opcomobilites.fr

Chargée de mission alternance formation



Virginie BATTEZ
virginie.battez@opcomobilites.fr





TEMPS 1

Dispositifs formation > pour vos salariés

Plan de développement des compétences

€ MODALITES DE FINANCEMENT

Entreprises de moins de 50 salariés

Enveloppe annuelle	2024
Moins de 11 salariés	1 500 €
11 à moins de 20	1 900 €
20 à moins de 30	2 200 €
30 à moins de 40	2 500 €
40 à moins de 50	2 800 €

Evolution des enveloppes suite au CA de décembre 2023

Autres Dispositifs*	2024
AFEST	1 200 € / salarié
Parcours	1 200 € / salarié
AFEST + Parcours	2 400 € / salarié

Pro-Alternance

A ce jour, votre branche n'est pas couverte par un accord de branche étendu permettant une prise en charge

La Pro-A est un dispositif de promotion par l'alternance.

Pour le salarié elle permet de :

- ✓ **Se reconvertir** ou **bénéficier d'une promotion** au sein de l'entreprise

Pour l'entreprise elle permet de :

- ✓ **Prévenir les risques dus aux mutations** et **accompagner une GPEC**



FORMATIONS (150H minimum)

- Diplôme ou titre professionnel, enregistrés au RNCP et listés par la branche
- CQP listés par la branche
- Actions de formation permettant de valider les acquis de l'expérience
- Socle de connaissances et de compétences



PUBLICS

- Salariés en CDI
- Salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion (CUI) à durée indéterminée



Niveau de qualification initial inférieur à la licence



Tutorat / M-Tutorat

€ MODALITES DE FINANCEMENT

Les formations de tuteur/maître d'apprentissage sont financées par l'OPCO dans la limite de **15€/h et 20h, dès lors que le prestataire répond au décret Qualiopi.**

 **M-Tutorat**
Par OPCO Mobilités

 INSCRIPTION EN QUELQUES CLICS

Ouvert à toutes
les branches

M-Tutorat, la formation transverse pour tous vos tuteurs et maîtres d'apprentissage :

- Permet d'acquérir les compétences pour accompagner vos futurs alternants, de l'intégration jusqu'à l'obtention de leur diplôme,
- Module 100 % e-learning : permet d'adapter le calendrier de formation,
- **Financé en totalité par l'OPCO**

FNE Formation

Le FNE-Formation est un levier de la reprise d'activité qui permettra de financer en 2024 la formation des salariés pour :

- ✓ La transition énergétique
- ✓ La transition digitale
- ✓ Les grands évènements.



PUBLICS ELIGIBLES

Ensemble des salariés des entreprises répondant aux critères ci-dessus (hors salariés en contrat d'alternance)



PRE REQUIS

- Test de positionnement du salarié en amont
- Séquences de formation
- Accompagnement
- Évaluation du salarié à l'issue

Sur 12 mois maximum à compter de la date de l'accord

€ MODALITES DE FINANCEMENT

	Taille de l'entreprise		
	Petite entreprise (1)	Moyenne entreprise (2)	Grande entreprise (3)
Taux de cofinancement au titre du FNE-Formation	70%	60%	50%

1) Entreprise qui emploie moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions €.

2) Entreprise qui emploie moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions € ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions €.

3) Entreprise n'entrant pas dans les catégories (1) et (2).

Convention « Objectif Compétences » CR Occitanie



Un partenariat de longue date
Des enjeux forts en 2023

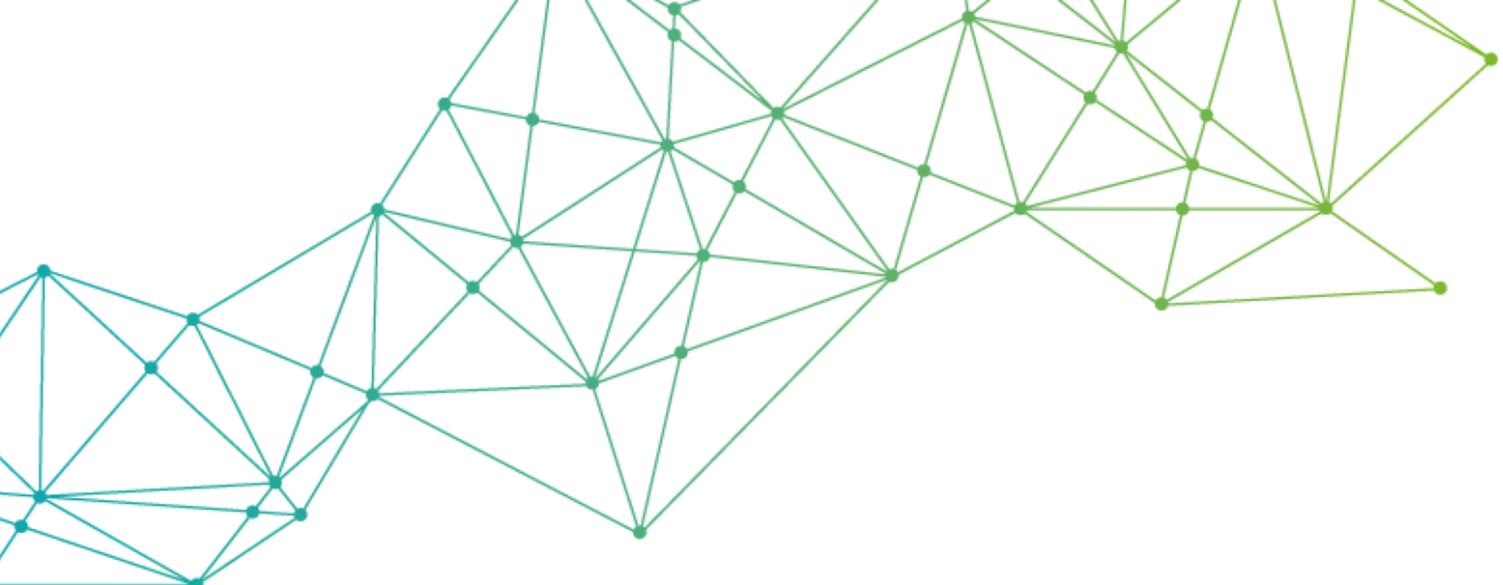


Cofinancement de 50% des actions

Axe 1 : Programme certifiant & qualifiant

Axe 2 : Catalogue UVPO & DU

Axe 3 : Digitalisation & Transition énergétique



TEMPS 2

Dispositifs formation

> pour vos nouveaux entrants

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail permettant au salarié de suivre une formation en alternance. Pour l'entreprise il permet de :

- ✓ Renforcer ses compétences
- ✓ Faciliter l'intégration des apprenants dans l'entreprise
- ✓ Faciliter la transmission des savoirs
- ✓ Agir pour l'insertion professionnelle



FORMATIONS

Diplômes d'Etat et titres professionnels enregistrés au RNCP



PUBLICS

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus
- Personnes en situation de handicap, repreneurs d'entreprise, sportifs de haut niveau sans limite d'âge



PRE REQUIS

Un maître d'apprentissage doit être désigné dans l'entreprise

Contrat d'apprentissage

€ MODALITES DE FINANCEMENT

L'OPCO prend en charge tout ou partie **du coût pédagogique de la formation** selon des niveaux de prise en charge **fixés par les branches professionnelles.**

Forfaits frais annexes :

- Hébergement : 6 € HT / nuitée
- Restauration : 3 € HT / repas ou pension complète : 12€ HT
- Frais 1er équipement : plafond de 500 € HT
- Mobilité européenne : forfait de 1200 € HT
- Mobilité internationale : forfait de 1500 € HT

Personnes RQTH :

- Majoration jusqu'à 4000€ HT/H

Pour en savoir plus sur le contrat d'apprentissage :

Contactez un
conseiller OPCO

ou

Consultez les niveaux de
prise en charge France
Compétences

En 2024, maintien des aides à l'alternance

Pour vos contrats d'apprentissage signés depuis le 01/01/2024 bénéficiez d'une aide de l'Etat de :

- **6 000€** maximum pour un apprenti, qu'il soit mineur ou majeur
 - Aide dite unique pour les titres et diplômes jusqu'au Bac
 - Aide dite exceptionnelle pour les titres et diplômes de Bac +2 à Bac +5

Attention, ces aides ne valent que pour la première année d'exécution du contrat

Ouvert à toutes les entreprises mais :

- Sous conditions pour les entreprises de 250 salariés et + qui doivent s'engager à embaucher un seuil minimum de salariés en contrat d'insertion.

En savoir + sur cette aide
de l'Etat



Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail permettant au salarié de suivre une formation en alternance. Pour l'entreprise il permet de :

- ✓ **Renforcer ses compétences**
- ✓ **Faciliter l'intégration** des apprenants dans l'entreprise
- ✓ Faciliter la **transmission des savoirs**
- ✓ Favoriser le **recrutement de profils adaptés**



FORMATIONS

- Diplôme, titre professionnel enregistrés au RNCP
- CQP de branche ou interbranche
- Qualification reconnue dans une CCN de branche



PUBLICS

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et +
- Publics prioritaires sans condition d'âge



PRE REQUIS

Un **tuteur** doit être désigné dans l'entreprise

Contrat de professionnalisation

€ MODALITES DE FINANCEMENT

- L'OPCO prend en charge tout ou partie **du coût pédagogique de la formation** selon des taux de prise en charge horaires **fixés par les branches professionnelles**

Certifications/formations prioritaires de branche de 9,15€/h et jusqu'à 15€/h	Certifications/formations non prioritaires Ou Tuteur non formé 8€/h
Publics prioritaires : le taux de prise en charge est porté à 15€/h En savoir plus sur les publics prioritaires	

Pour en savoir plus
sur le contrat de
professionnalisation :

Contactez un
conseiller OPCO

ou

Consultez les taux de
prise en charge pour
votre branche

Contrat de professionnalisation

Entreprises de moins de 50 salariés

Bénéficiez d'une aide supplémentaire de **2€/heure** de formation

En formant vos tuteurs sur M-Tutorat :

- 12 heures de formation
- 100% en ligne et pris en charge par OPCO Mobilités



En 2024, les formations de tuteur réalisées en dehors du dispositif M-Tutorat ne donneront pas accès à cette aide

En 2024, maintien des aides à l'alternance

Pour vos contrats de professionnalisation signés depuis le 01/01/2024 bénéficiez d'une aide de l'Etat de :

- **6 000€** maximum pour un alternant de moins de 30 ans
 - Aide dite exceptionnelle pour les titres et diplômes jusqu'au Bac +5, CQP
mais non reconduction pour les Contrats de professionnalisation expérimentaux

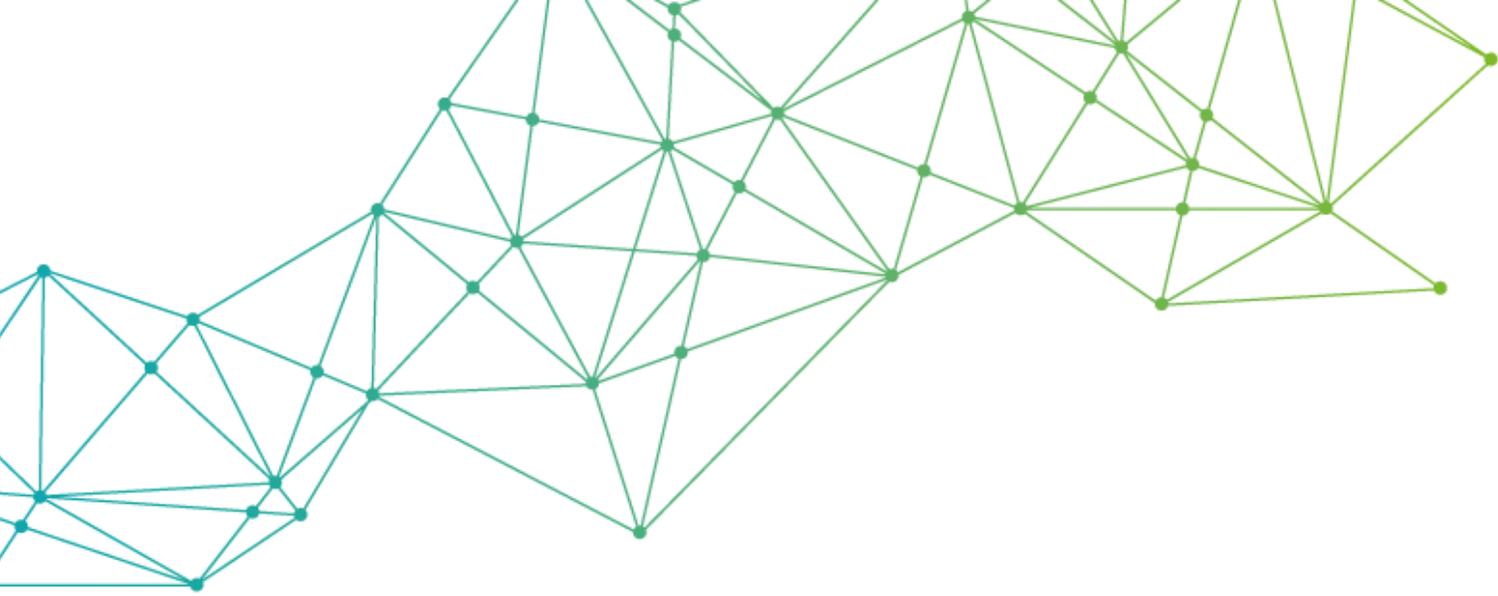
 ***Les contrats de pro reconnaissance CCN sont toujours exclus***

Attention, cette aide ne vaut que pour la première année d'exécution du contrat

Ouvert à toutes les entreprises mais :

- Sous conditions pour les entreprises de 250 salariés et + qui doivent s'engager à embaucher un seuil minimum de salariés en contrat d'insertion.

[En savoir + sur cette aide de l'Etat](#)



TEMPS 3

Diagnostics et Accompagnements

Notre accompagnement

OPCO Mobilités a élaboré une offre de services :
SUR MESURE, CLES EN MAIN, OPERATIONNELLE
ET 100% FINANCEE

①  M-Diagnostic
RH & Compétences
Par OPCO Mobilités

- Analyser vos besoins
- Construire un plan d'actions

②  M-Accompagnement
RH & Compétences
Par OPCO Mobilités

- Mettre en œuvre ces actions

Modalités



Jusqu'à **16 jours** d'intervention sur une année civile :

- à votre rythme
- en présentiel et à distance

 M-Diagnostic
RH & Compétences
Par OPCO Mobilités

 M-Accompagnement
RH & Compétences
Par OPCO Mobilités



Dispositif **financé à 100%** pour les entreprises de moins de 300 salariés*

 M-Diagnostic
RH & Compétences
Par OPCO Mobilités

 M-Accompagnement
RH & Compétences
Par OPCO Mobilités

* si l'entreprise est éligible et dans la limite des fonds disponibles

PCRH, Pourquoi ?



L'OPCO Mobilités est en cours de reconduction d'une convention de partenariat avec la DREETS Occitanie pour étendre le nombre d'Entreprises bénéficiaires sur la Région

- ➔ Le dispositif est aligné sur nos prestations mais...
- ➔ **Le choix du consultant est libre**
- ➔ La prestation reste financée à 100% (50% DREETS / 50% Entreprise ou Fonds mutualisés OPCO Mobilités*)
- ➔ Les diagnostics et accompagnements peuvent s'entendre autour d'un collectif d'Entreprises

 **M-Autodiag**
Par OPCO Mobilités



* Dans la limite de l'enveloppe nationale



FIN

Vos Questions

